

## UNION EUROPÉENNE -AFRIQUE

Contrôle migratoire et partenariat,  
mission impossible ?

“



**Les pays européens, touchés par le vieillissement, ont besoin d'une immigration de travail et les pays africains ont besoin de formation.**

”

On a beau souvent répéter que l'Afrique n'est pas, ou peu touchée par les transformations induites par la mondialisation, elle en est quand même un acteur qui compte du fait, entre autres, de l'importance de la question migratoire. L'émigration africaine est un phénomène de la compétition internationale. Elle peut, dans ce contexte, se révéler une chance si elle est maîtrisée, si elle est contrôlée, si elle fait l'objet de concertation entre le pays de départ et le pays d'arrivée.

Les pays de l'Union européenne (UE) sont en train, non sans tâtonnements, non sans maladresses parfois, de bâtir une stratégie migratoire commune à l'égard des pays de départ africains. La signature, le 15 octobre 2008 à Bruxelles, du Pacte européen sur l'immigration, s'il a parfois été mal ressenti par certains acteurs de la société civile tant en Europe qu'en Afrique, a le mérite de clarifier et d'offrir un cadre à une politique qui a autant besoin de raison que de concertation. De même peut-on saluer l'ouverture du CIGEM (Centre d'information et de gestion des migrations), projet piloté par la Commission européenne et le gouvernement malien, début octobre 2008 à Bamako.

**Les conditions sont réunies**

Ce qu'il convient de promouvoir dans ces deux initiatives récentes, c'est la dynamique de partenariat, encore insuffisante. Il s'agit en somme de donner du contenu, et un contenu gagant-gagnant, au concept d'« immigration concertée » défini lors du sommet de Rabat de décembre 2006. On n'a pas assez avancé sur des pistes concrètes depuis lors. Or c'est possible : les pays européens, touchés par le vieillissement, ont besoin d'une immigration de travail et les pays africains, à condition que cela ne provoque pas de véritable fuite généralisée des cerveaux, ont besoin de formation. Les conditions de l'entente sont réunies (l'un possède ce que l'autre n'a pas et réciproquement). C'est sur les modalités en termes d'effectifs, de conditions d'entrée, de séjour, de qualité de formation que doivent porter les négociations.

Partenariat aussi dans un développement solidaire renouvelé et ambitieux. Là aussi la « relation spéciale » que l'histoire et la géographie ont nouée entre pays européens et pays africains doit trouver à s'épanouir dans de nouvelles pratiques : la logique verticale de l'aide au développement doit faire place à des logiques horizontales et circulaires. Circulaires ? On appelle ainsi les nouveaux flux migratoires à double sens, avec un accroissement significatif du nombre de nationaux européens originaires d'un pays d'émigration qui y retournent pour des périodes plus ou moins longues (des simples vacances en famille aux séjours de plusieurs mois).

**Quel est le prix d'une gestion responsable ?**

Dans ces conditions, le migrant, avec son épargne, et plus largement la diaspora, avec sa solidarité et son dynamisme, deviennent des acteurs-clés des échanges entre pays d'accueil et pays de départ, et du développement de ces derniers. Ce sont ces nouveaux moyens, humains et financiers, qui peuvent être mobilisés dans des projets de développement au plus près des besoins et des opportunités. Promouvoir un développement solidaire axé sur le local et la société civile, c'est aussi limiter autant qu'il est possible les risques d'enlèvement administratif, qui guettent tout projet étatique, et de corruption, propres à de nombreux régimes africains. C'est donc apporter un élément de réponse - modeste mais concret - au désespoir qui pousse une partie de la jeunesse africaine, qui n'a plus confiance dans ses élites, à l'émigration. Car il ne faut pas négliger le critère politique dans les motivations au départ : le désaveu des dirigeants par les populations et leur incapacité à offrir des perspectives d'avenir à leur jeunesse n'y sont pas étrangers. C'est là sans contester la question la plus délicate qu'aurait à affronter un renforcement d'un partenariat entre les membres de l'Union européenne et les pays africains. Mais la gestion apaisée et concertée des flux migratoires entre les deux continents est à ce prix. Le prix d'une gestion responsable. ■